

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Mardi 26 Septembre 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 003052

Ressources humaines
- Utilisation des
véhicules de service

Affiché le :

Le Mardi 26 Septembre 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire rappelle que les conditions d'utilisation des véhicules du parc automobile d'une collectivité sont fixées par l'employeur territorial.

Certains véhicules peuvent être mis à disposition d'agents communaux pour raisons de services. L'utilisation des véhicules de services est soumise à une autorisation du supérieur hiérarchique et les agents doivent être expressément autorisés, à titre exceptionnel, à conserver le véhicule à leur domicile (autorisation de remisage). Du fait de leur caractéristique, l'usage privatif est exclu.

L'attribution d'un véhicule est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Vu, le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-18-1-1 ;

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu, la délibération AS/CP n°001079 du 27 juillet 2010 fixant les modalités d'attribution des véhicules de services avec remisage ;

Considérant, que l'organisation actuelle de l'administration justifie la révision de la liste des fonctions pouvant bénéficier d'un véhicule de services avec remisage à domicile ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

Fixe, la liste des fonctions et des missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile comme suit :

- Directeur des services techniques
- Directeur adjoint des services techniques
- Responsable des espaces publics
- Responsable du Service Sécurisation Espaces Publics et Tranquillité Urbaine
- Agent d'astreinte d'exploitation

Autorise, Madame le Maire à prendre les arrêtés et tous les actes correspondants à cette opération et le cas échéant, à retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces véhicules ou de changement de fonction de son bénéficiaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET**



**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

